



Accompagnement



Indemnité mensuelle



Formations certifiées



Expérience qualifiante

En 2025...

37 volontaires ont œuvrés pour l'intérêt général au sein de La ligue de l'enseignement de l'Aude - FAOL.

CONTACT

Référente Service Civique

Vanessa TOURON

04.68.11.43.00

service.civique@ligue11.org

**22, rue Antoine Marty
11000 CARCASSONNE**

**" LE SERVICE CIVIQUE C'EST
L'OPPORTUNITÉ POUR CHACUN
D'ACQUÉRIR UNE EXPÉRIENCE
QUI A DU SENS. "**

La ligue de l'enseignement de l'Aude - FAOL

22, rue Antoine Marty CS60113

11890 CARCASSONNE cedex 9

contact@ligue11.org

04.68.11.43.00

www.ligue11.org

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
DE L'AUDE - FAOL



DEVIENS VOLONTAIRE !



C'EST QUOI ?



Le service civique est un contrat d'engagement volontaire au service de l'intérêt général.

Des missions pour tous les goûts autour de 8 thématiques :

- Culture et loisirs
- Solidarité internationale
- Environnement
- Éducation pour tous
- Mémoire et citoyenneté
- Santé
- Solidarité et sport

Ce n'est ni un emploi, ni un stage, ni du bénévolat !

POUR QUI ?



Tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

Aucune condition de diplôme, seule ta motivation compte !



OÙ ?



Au sein :

- de La ligue de l'enseignement de l'Aude - FAOL
- d'une de ses associations affiliées
- d'une collectivité publique

De nombreuses missions sont proposées près de chez vous, en France ou à l'étranger.

COMBIEN DE TEMPS ?



24 heures par semaine sur une durée de 6 à 10 mois.

ACCOMPAGNEMENT



Effectuer un service civique au sein de La ligue de l'enseignement c'est bénéficier d'un double tutorat :

- par le référent service civique
- par le tuteur désigné de la structure d'accueil

Le volontaire bénéficie également d'un accompagnement au projet d'avenir pour préparer "l'après" service civique.

AVANTAGES



- Une indemnité mensuelle de **619,83 €** (504,98 € versés par l'État et de 114,85 € versés par la structure d'accueil)
- La possibilité d'une majoration sur critères sociaux de **114,95 € par mois** supplémentaire, si vous appartenez à un foyer bénéficiaire du RSA, ou que vous êtes titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre de l'échelon 5
- Une **couverture sociale du régime général** (en faire la démarche) et une assurance pour les activités au sein de la structure
- La **validation des trimestres** du service civique pour la retraite
- La possibilité de **travailler** ou **faire des études** en parallèle
- **2 jours de congés** par mois d'engagement (3 pour les mineurs)
- **2 jours de formations** civiques et citoyennes ainsi que la formation Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)

TROUVE TA MISSION



www.service-civique.gouv.fr